

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Vendredi 26 mars 2021 à 19 h

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2021

Date d'affichage : 22/03/2021

Présents : Mmes ou M. G. BOUVIER – C. BARBIER – JL. BRUNET – JY. COUILLOUD – AC. DRELON – L. FOUCAULT – C. LEVEQUE

Excusés : Mmes ou M. G. GAINARD (p à C. LEVEQUE) M. GRANGE –

Absents : Mmes ou M. M. BIONDA – S. GOUPIL

AC. DRELON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 ⇒ Acquisition de parcelle devis Géomètre
- 2 ⇒ Devis bar
- 3 ⇒ Mutuelle
- 4 ⇒ Convention assainissement
- 5 ⇒ Questions et informations diverses

Le compte rendu de la séance du 5 février 2021 est adopté.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

## ***1. ACQUISITION DE PARCELLE DEVIS GEOMETRE***

M. Micot, propriétaire d'un jardin est intéressé par la parcelle C146 qui jouxte son jardin. Ce terrain appartenant à Georges Bouvier supporte un passage piétonnier depuis 1982, un réseau d'assainissement depuis 2018 et le réseau d'éclairage public récemment enfoui. La surface utilisée par ces servitudes représente la moitié de la surface de la parcelle.

Le notaire propose de créer une parcelle qui reviendrait à la commune pour l'euro symbolique. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un bornage matérialisant cette division foncière.

Le conseil après discussion, par 7 voix pour, (le maire ayant quitté la salle),

- . accepte le paiement des frais de géomètre au cabinet GSM pour un montant de 1 503.60 € TTC
- . accepte la proposition de M. Bouvier d'achat pour l'euro symbolique
- . dit que la vente sera effectuée chez Me RENOUX et que les frais de notaire seront à la charge de la commune

## ***2. DEVIS BAR***

Le maire présente le devis de MBS service menuiserie d'un montant de 2 676.81 € TTC pour la réalisation du bar de la salle des fêtes et la réparation de la porte d'entrée.

Le plateau du bar sera en hêtre et le devant en lambris.

Accord du conseil à l'unanimité

## ***3. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE***

Le maire rappelle la délibération en date du 24/02/2017 par laquelle le conseil décide de verser une participation mensuelle de 22 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Il propose la réévaluation du montant pour prendre en compte l'augmentation du tarif de la mutuelle (30%).

Le conseil après discussion,

- . décide de verser une participation mensuelle de **29 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à compter du **01/04/21**.
- . dit que la participation sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque.

#### **4. CONVENTION D'ENTRETIEN D'ASSAINISSEMENT**

Le maire présente le projet de convention avec l'entreprise **SODEVAL** de 115 chemin du Martinet à Virieu le Petit, ayant pour objet la surveillance et l'entretien des potes de refoulement et de la station d'épuration.

La convention est établie pour une durée de 8 ans commençant le **1<sup>er</sup> avril 2021** et expirant le **31 mars 2029**, pour un montant de :

Service de surveillance forfait annuel	: 1 080 € HT
Service d'entretien forfait annuel	: 950 € HT
Service de dépannage / heure y compris le déplacement	: 45 € HT
Service de fournitures	: <b>prix de revient + 1.25%</b>

Le Conseil, à l'unanimité

- . autorise le maire à signer la convention

#### **5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### *SIGNALETIQUE*

Les 2 panneaux indicateurs « Nat Point Brod » prévus depuis plusieurs mois seront commandés directement par la commune et installés par l'agent de voirie.

##### *PROJET LA TONDAINE*

L'association la Tondaine a pour objet la valorisation de la laine locale et cherche un local pour son activité.

L'ancien vestiaire du foot pourrait convenir moyennant quelques aménagements.

Le conseil se renseigne auprès de la CCBS qui a la compétence économique pour obtenir des aides (programme LEADER etc...)

##### *VENTE DE BOIS*

Un contrat est signé entre la commune et Jérémy Marguin pour couper les arbres de long de la voie ferrée entre La Burbanche et Rossillon. Le bois sera vendu comme bois de chauffage à 13 € le stère.

##### *STATIONNEMENT ABUSIF*

Devant la récurrence des stationnements abusifs, notamment rue Henri Bidauld, les propriétaires seront convoqués en mairie avant de faire intervenir la gendarmerie.

##### *CHUTE DE ROCHERS*

Suite à l'éboulement du 1<sup>er</sup> février, le maire a demandé l'état de catastrophe naturelle, non par rapport aux dégâts causés mais pour préserver l'avenir : plan de prévention des risques naturels à modifier, protections éventuelles à mettre en place.

Le devis de l'entreprise CAN, spécialisée dans les travaux de traitement des masses rocheuses, est accepté pour un montant de 3 766 € TTC pour procéder à la visite de la falaise de la Vierge et à des propositions de protection comme le prévoit le PPRN en cours.

Le maire lève la séance.